

CRÉDIT IMMOBILIER DE L'ORANIE

SOCIÉTÉ ANONYME de CRÉDIT IMMOBILIER DE L'ORANIE
Siège Social : 1, rue Denis Papin, à ORAN
(*L'Écho d'Oran*, 6 mai 1931)

I. — Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du 17 avril 1931, enregistré, il a été établi conformément aux lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928, — cette dernière appelée « Loi Loucheur », sur les habitations à bon marché et la petite propriété, les statuts d'une société anonyme de crédit immobilier, desquels il a été fait les extraits suivants :

La société prend la dénomination de « SOCIÉTÉ ANONYME de CRÉDIT IMMOBILIER DE L'ORANIE ».

Le siège social est fixé à Oran, rue Denis Papin, numéro 1.

Le capital social est primitivement fixé à 315.000 francs. Il ne pourra être réduit au-dessous du dixième.

La Société commence le 19 avril 1931 pour finir le 19 avril 2030, soit une durée de 99 ans.

La société est administrée par un conseil de 15 membres.

Le conseil est nommé pour trois ans et renouvelable par tiers chaque année.

Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les extraits des procès-verbaux du conseil, ainsi que ceux des assemblées générales, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du conseil ou par deux administrateurs.

Les dividendes sont limités à 5 % par an ; 5 % sont prélevés annuellement sur les bénéfices pour composer le fonds de réserves.

Pour extrait, signé :
M. MONGIN.

II. — Aux termes d'un acte reçu par M^e Casimir RICHARD, notaire à Oran, le 18 avril 1931, MM. BISCH René, industriel, vice-président de la chambre de commerce, demeurant à Oran, rue d'Arzew, n° 29 ; LESIMPLE René, expert-comptable breveté par l'État, arbitre de commerce et expert près les tribunaux et le conseil de préfecture, demeurant à Oran, rue El-Moungar, n° 23, et MONGIN Maurice, administrateur de sociétés, président de la Fédération départementale des Groupements et sociétés d'habitations à bon marché de l'Oranie, demeurant à Oran, rue des Bienvenus, n° 13, fondateurs, ont déclaré que les six cent trente actions de cinq cents francs chacune, représentant le capital de fondation, ont été entièrement souscrites par diverses personnes ou Sociétés dans des Proportions différentes, sans qu'il ait été fait appel au public, et qu'il a été versé, en espèces, par chacun des souscripteurs, une somme égale au moins au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total : soixante dix huit mille sept cent cinquante francs auquel acte est annexé un état certifié, contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre des actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

Pour extrait : Signé : M. MONGIN.

III. — De la copie du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue à Oran le 19 avril 1931. enregistrée, il appert qu'il a été pris les résolutions suivantes :

1- L'assemblée approuve, à l'unanimité, les statuts ;

2° L'assemblée reconnaît sincère et véritable la déclaration de souscription et de versement faite par les fondateurs ;

3° L'assemblée nomme en qualité d'administrateurs : MM. ANDRÉ François, professeur en retraite, 17, boulevard National, à Tlemcen ; BISCH René, Jules, Pétrus, industriel, vice-président de la chambre de commerce, 29, rue d'Arzew, à Oran ; BISCH René, Eugène¹, ingénieur-architecte, rue du Chéiff et rue du Sig, 18, à Mostaganem ; BONFILS Gabriel, propriétaire agriculteur, maire d'Aïn-Tédélès, à Aïn-Tédélès ; DECAILLET André, propriétaire, à Inkermann ; FRASSATI César, ancien négociant, propriétaire, président du Comité de patronage des habitations à bon marché et de la prévoyance sociale, à la préfecture d'Oran, 38, boulevard Sébastopol, à Oran ; GUISSSET Joseph, employé, conseiller prud'homme, ex-président du conseil des prud'hommes d'Oran, 2, rue Traktir, à Oran ; LESIMPLE René, expert-comptable breveté par l'État, arbitre de commerce et expert près les Tribunaux et le conseil de préfecture, 23, rue El-Moungar, à Oran ; LÉVY Maurice, contrôleur des P.T.T. cité de la « Ruche des P.T.T. », Eckmuhl, à Oran ; MONGIN Maurice, administrateur de sociétés, président de la fédération départementale des groupements et sociétés d'habitations à bon marché de l'Oranie, rue des Bienvenus, 13, rue Choupot, Oran ; MONIER Victor, chevalier de la Légion d'honneur, agent général d'assurances, conseiller municipal, 39, rue de la Bastille, à Oran ; NOE Joseph, employé. 3, rue Charles-Quint, à Oran ; RENAULD Lucien, industriel, 7, rue Schneider, à Oran ; SILVESTRE Gustave, chevalier de la Légion d'honneur, géomètre-expert, ancien adjoint au maire, rue de Mostaganem à Mascara ; TRAVERSE Jean, propriétaire à Saïda.

4° L'assemblée nomme en qualité de commissaires de surveillance MM. BLOESS Charles, comptable, rue Daupeu, faubourg Boulanger à Oran ; TALAU René à Mascara et TOBELEM Léon, employé des P.T.T., cité la « Ruche des P.T.T. », Eckmuhl ; commissaire suppléant M. GIRAUD Éloi, instituteur en retraite, cité du « Foyer Tlemcénien », lieu-dit « Jardin du Curé », route de Mansourah, à Tlemcen ;

5° Toutes les prescriptions de la loi et des statuts ayant été remplies, la société est définitivement constituée.

Pour extrait :
Signé : M. MONGIN.

IV. — Un double des statuts, une expédition de l'acte notarié de déclaration de souscription et de versement, une copie des délibérations de l'assemblée générale constitutive et du conseil d'administration, séance du 19 avril 1931. la liste des membres du conseil d'administration et un état des souscriptions et versements, le tout enregistré, ont été déposés aux greffes de la Justice de Paix du Canton-Est d'Oran et du Tribunal de commerce d'Oran. suivant procès-verbal dressé à chacun des greffes, les 1^{er} mai 1931 et 2 mai 1931.

Pour mention :
Signé : M. MONGIN.

¹ René Remy Eugène Bisch (Sidi-Bel-Abbès, 19 août 1887-Lambersart, 6 mai 1952) : marié à Inkermann, le 30 septembre 1911, avec Jeanne Eugénie Duclos. Il n'a pas de parenté proche avec l'industriel en briqueterie et menuiserie et vice-président de la chambre de commerce d'Oran, René, Jules, Pétrus Bisch (Alger, 1877), marié à une fille Salvét.

V. — La « Société de crédit immobilier de l'Oranie » est créée pour encourager et faciliter la constitution de la petite propriété, notamment l'acquisition d'habitations à bon marché, d'habitations à bon marché améliorées ou de logements à loyers moyens, conformément aux prescriptions des lois des 5 décembre 1922 et 13 juillet 1928, cette dernière plus connue sous le nom « Loi Loucheur », sur les habitations à bon marché et la petite propriété.

Le siège social et les bureaux sont établis au siège de la Fédération départementale des Groupements et sociétés d'habitations à bon marché de l'Oranie, rue Denis Papin, n° 1, à Oran.

Son rayon d'action s'étend sur tout le département d'Oran.

Pour mention :
Signé : M. MONGIN.
